

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/37

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 08 avril 2013

L'an deux mille treize et le huit avril 2013 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 29 mars 2013

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 12
votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

***Présents : M. MAURIN – VOLLE – TESTON – VERNET – CORNET –
CROZIER – SALA – JOLLIVET – BOUAZZA – HILAIRE – BEUGNET –
AUZAS.***

Absents : M. DELAUZUN – FIALON.

Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire.

Objet : Création d'un emploi d'ATSEM de 1ere classe à temps non complet.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé de 1ère classe des Ecoles Maternelles d'une durée hebdomadaire de 30 heures, en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

.../...

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des Fonctionnaires Territoriaux de catégorie C,

VU le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des Fonctionnaires Territoriaux,

VU le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1-D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire.

2-De créer à compter du 1^{er} juillet 2013 un poste d'ATSEM de 1^{er} classe, échelle 4 de rémunération, de 30 heures hebdomadaires.

3-L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles.

4-De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires Territoriaux de la Collectivité.

5-Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 08 avril 2013



POUR COPIE CONFORME
ALBA LE 09 avril 2013
LE MAIRE
Pierre MAURIN.



.../...